

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INTERNAL TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

**CONSULTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022 DU 30/11/2022
LANCÉE EN PROCÉDURE D'URGENCE
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

**FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT -
MINESEC**

IMPUTATION : 57 25 107 03 390000 361481

EXERCICE : 2023



DOSSIER DE COTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION	03
PIECE N° 1 - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	09
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	10
2.1 - Le Dossier de Consultation	10
2.2 - Préparation des offres	10
2.3 - Dépôt des offres	11
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	11
2.5 - Attribution de la Lettre-Commande	11
PIECE N° III - MODELES DE PIECES	12
3.1 - Lettre de soumission	12
3.2 - Bordereau des prix unitaires	13
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif	14
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE COMMANDE	16
SOMMAIRE.....	18
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.....	19
CHAPITRE I: GENERALITES	19
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	19
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	21
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	21
TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	23
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	24
TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	25
	26
ANNEXES.....	28
LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES.....	29
GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	
MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	



7. Financement :

Les prestations objet de la présente Consultation sont financées par le Budget de Fonctionnement du MINESEC de l'Exercice 2022, sur la ligne d'imputation : 57 25 107 03 390000 361481 411.

8. Consultation du Dossier :

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du Dossier de Consultation :

Le Dossier de Consultation peut être retiré auprès du Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA), représentant les frais d'achat du Dossier.

10. Remise des offres :

Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, au plus tard le 20/12/2022 à 13 heures et devra porter la mention suivante :

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N° 01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022 DU30.NOV.2022
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

11. Recevabilité et Ouverture des offres :

Les offres seront remises à l'adresse sus indiquée et dépouillées le 30/12/2022 à 14 heures au Ministère des Enseignements Secondaires (salle de conférence), par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC, en présence des soumissionnaires dûment mandatés ayant une parfaite maîtrise du Dossier.

Les offres devront être chiffrées en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnées du modèle de soumission signé.

12. Principaux critères d'évaluation :

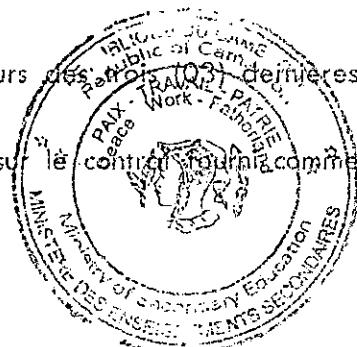
Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Attestation sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des dernières années ;
- Non-respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés sur le contrat courant comme référence (Produire les justificatifs de paiement) ;
- Nombre de gardiens proposés incomplet ;
- Absence d'agrément ou de la preuve de demande d'agrément.

B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

SDB/SM/2
 29/11/22

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL AND MATERIAL RESOURCES
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N° 04/23.../DC/MINESEC/CIPM /2022 DU ... 29 NOV. 2022
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES.

1. Objet de la consultation :

Dans le cadre de l'exécution du budget-programme 2023, le Ministre des Enseignements Secondaires lance en procédure d'urgence, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation, pour le gardiennage des locaux abritant les services centraux de son département Ministériel.

2. Consistance des prestations :

Les prestations objet du présent Avis de Consultation, comprennent le gardiennage des points suivants :

Nº	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérîte du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP)	01	01
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak « sis échangeur simplifié »	01	01
7	Inspections de Pédagogie du Carrefour EMIA	-	01
8	Centre d'Education à Distance du LTIC NGOA-EKELLE	01	02
9	Patrouille du bâtiment C	01	01
TOTAL		08	10

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de **DIX-HUIT (18) gardiens**.

3. Délai d'exécution :

Le délai maximal d'exécution est de douze (12) mois (Janvier à Décembre 2023).

4. Participation et Origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais, dûment agréées, ayant une expérience avérée dans le domaine de gardiennage.

5. Allotissement :

Cette prestation n'est constituée que d'un seul lot.

6. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **FCFA TTC 35.030.880 (trente-cinq millions trente mille huit cent quatre-vingt Francs CFA)**



- Références de l'entreprise dans les prestations similaires dans le domaine de gardiennage,
- Qualité du personnel ;
- Matériel de travail ;
- CCAP paraphé à chaque page signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé. »)

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (Pièce II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (**oui ou non**), avec un minimum acceptable d'au moins **3 oui / 5** de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

13. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins **3 oui / 5** des critères essentiels.

14. Durée de validité

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59.

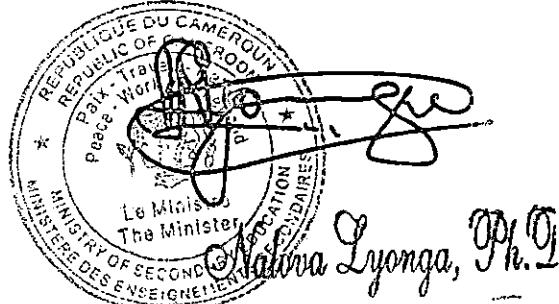
16. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques :

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48
Pour la CONAC : 1517.

Fait à Yaoundé, le 30. NOV 2022
Le Ministre des Enseignements Secondaires,

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CIPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
SOUS DIRECTION DU BUDGET
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
SUB DEPARTMENT OF BUDGET
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

NOTICE FOR A QUOTATION REQUEST
REQUEST FOR QUOTATION N°.01/12/RQ/MINESEC/ITB/2021 OF 30 NOV 2022
IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR THE SURVEILLANCE OF SOME BUILDINGS
ACCOMODATING THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION.

1. Subject of the consultation

Within the framework of program budget 2021, the Ministry of Secondary Education launches in emergency procedure a Notice of Consultation for a Request for Quotation the surveillance of some buildings accommodating the Ministry of Secondary Education.

2. Nature of services:

The services of this contract include the surveillance of the following points:

N°	POST OFFICE	NUMBER OF GUARD .	
		BY DAY	BY NIGHT
1	Ground floor of building C	01	01
2	Gatehouse C : Rear gate and front building C	02	02
3	Secretary of State's Home	01	01
4	The Teachers Resource Centre	01	01
5	The Inspectorates of Pedagogy (Annex Nlongkak)	01	01
6	The Inspectorates of Pedagogy (Annex EMIA)	-	01
7	The Center of Distance Education GBHS NGOA-EKELLE	01	02
8	Building C.patrol	01	01
	TOTAL	08	10

For this purpose, the service provider will provide a minimum of EIGHTEEN (18) guards.

3. Deadline of execution

The maximum execution time envisaged by the Project Owner is twelve (12) months (January-December 2023) as from notification of the service order.

4. Participation and origin:

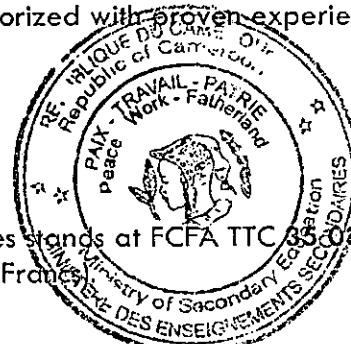
Participation to this consultation is open to Enterprises authorized with proven experience in the field of security.

5. Allotment

The services shall not be divided into one single lot.

6. Estimated cost:

The estimated cost of the operation following prior studies stands at FCFA TTC 35,030 880 (thirty-five million thirty thousand eight hundred and eighty CFA Francs).



7. Financing:

The services subject of this request for quotation will be financed by the Running Budget of for financial year 2021, on the budget allocation line: 57 25 107 03 390000 361481 411.

8. Consultation of the Tender file:

The Tender file could be consulted in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts, Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59, after the publication of this Notice.

9. Acquisition of consultation file:

The Tender file could be obtained from the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts, Block « C » room 813, Tel.: 222 23 43 59 after the publication of this Notice against submission of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of F CFA 50 000 (Fifty thousand Francs) representing the cost of purchasing the file.

10. Submission of Tenders:

Complete bidders' files, including all administrative documents, in seven (07) copies, one (01) original and six (06) marked as such, must be deposited on the ~~24.11.2022~~ 2022 at 1:00 pm in sealed envelops, in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts, Block « C » Door 813 bearing:

**NOTICE FOR A QUOTATION REQUEST
REQUEST FOR QUOTATION N°04.102/RQ/MINESEC/ITB/2021 OF ...3...0...NOV. 2022,
IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR THE SURVEILLANCE OF SOME BUILDINGS ACCOMODATING THE MINISTRY OF
SECONDARY EDUCATION.**

« To be opened only during the Tenders Board Opening session ».

11. Admissibility and Acceptability of tenders:

Bids will be received in the address mentioned above on the 2022 at 2 pm in the Ministry of Secondary Education, by the Internal tenders board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

12. Main Evaluation Criteria:

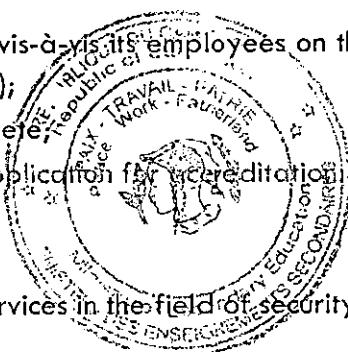
Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

A / Eliminatory Criteria

- Incomplete administrative file or non-conformity of administrative file record 48h after the opening of bids;
- False statements or falsified documents;
- Sworn statement of non-abandonment of contracts over the last three (03) years;
- Non-attendance of agreement;
- Non-compliance with social obligations vis-à-vis its employees on the contract provided as a reference (Produce proof of payment);
- Number of guardians proposed incomplete;
- Absence of accreditation or proof of application for accreditation;

B / Essential Criteria

- General presentation of offers;
- References of the company in similar services in the field of security;
- Quality of staff;



- Work equipment;
- CCAP initialed on each page signed on the last page with the handwritten mention "read and approved"

The evaluation of the technical offers will be made according to the binary notation (yes / no) on the basis of the essential points below and in accordance with the RPC (PIECE II), with a threshold of 3 yes / 5 for all the essential criteria taken into account.

13. Award:

The contract will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the elimination criteria and at least 3 yes / 5 of the essential criteria.

14. Period of validity of the bids:

The bidder is bound by his bid for a period of sixty (60) days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.

15. Complementary Information:

Complementary information which could be technical in nature can be obtained from the Ministry of Secondary Education- Department of Financial and Material Resources, Services of Public Contracts, Block « C » room 813, Tel.: 222 23 43 59.

16. Fight against corruption and bad practices:

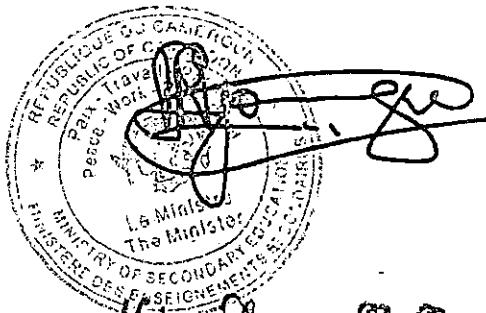
For any attempt of corruption or bad practices, please call the MINMAP or send the SMS to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

For CONAC call: 1517.

Yaounde the 30 NOV 2022
The Minister of Secondary Education,

Circular copies

- MINMAP;
- ARMP/PCJ;
- President ITB;
- Notice Board;
- Chrono.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Yaoundé, le _____

PIECE N° I

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : CONSULTATION n°01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022 DU 30/11/2022

RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son budget programme 2022, le Ministre des Enseignements Secondaires envisage de conclure un contrat avec un prestataire, pour le gardiennage des locaux abritant les services centraux de son département ministériel, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique, la résidence du Ministre, la résidence du SESEEN et le Centre d'Education à Distance (Nlongkak, Carrefour EMIA et LTIC).

Je vous invite dès lors à soumissionner pour l'exécution de la Lettre-Commande relative au projet cité en objet.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif comprenant les prestations à exécuter, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **20/12/2022 à 13h 00**, sous enveloppe scellée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

« DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022 DU 30/11/2022 RELATIF AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres seront remises le **20/12/2022 à 13h00** au plus tard au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, et dépouillées le même jour à 14 heures, à la salle des Conférences du Ministère des Enseignements Secondaires par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Votre offre devra être chiffrée en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le délai maximal d'exécution des prestations est de **douze (12) mois**, de Janvier à Décembre 2023.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. /-

PIECE N° II

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er}-Contenu du Dossier de Consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions d'exécution de la Lettre-Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
 - (b) la description des prestations ;
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (d) Le projet de Lettre-Commande.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tout document concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) les références dans les prestations similaires : contrats signés avec le personnel, bulletins de paie des six (06) derniers mois, preuve de cotisation à la CNPS, compris l'attestation délivrée par le Maître d'Ouvrage) ;
- (d) la qualité du personnel (au moins 18 personnes) ;
- (e) le projet de Lettre-Commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
- (f) le dossier administratif complet comprenant :
 1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
 2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
 3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
 4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de Consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;
 5. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
 6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;
 7. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
 8. Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés sur l'honneur par le prestataire ;
 9. Le certificat d'imposition ;
 10. Copie de l'agrément.

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :
 - a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
 - b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

- 4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de **soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.**

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe **un (01) original et les six (06) copies marqués comme tels :**

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- (c) Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite ouverture des offres le **20/12/2022 à 14 heures précises dans la salle des Conférences du Ministère des Enseignements Secondaires.**

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante à l'issue de l'évaluation.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai d'exécution.

Article 13 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifié au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

PIECE N° III MODELES DE PIECES

3.1. LETTRE DE SOUMISSION

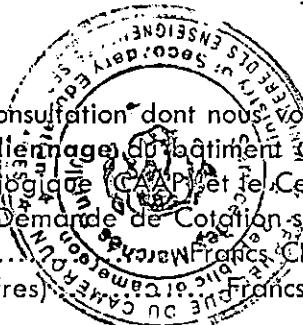
Date :

DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM /2022 DU 30/11/2022 RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.

A Madame le Ministre des Enseignements Secondaires
Yaoundé.

Madame le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, proposons d'assurer le **gardiennage du bâtiment (C)** abritant les services centraux du MINESEC, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et le Centre d'Education à distance (Nlongkak, Carrefour EMIA et LTIC), conformément à la Demande de Cotation susvisée, pour la somme de FCFA HTVA (en chiffres) Soit (en lettres)..... Francs CFA Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée, et Toutes Taxes Comprises en (lettres) et en (chiffres)..... Francs Toutes Taxes Comprises, soit FCFA TTC



Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **soixante (60) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC
« AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022
DU 30/11/2022
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES. »

3.2. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
SERVICE DE GARDIENNAGE			
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Rez-de-chaussée du bâtiment C, L'unité àF CFA		
2	Guérites du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Guérites du bâtiment C L'unité àF CFA		
3	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique L'unité àF CFA		
4	Résidence du SEESEN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la résidence du SEESEN L'unité àF CFA		
5	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) L'unité àF CFA		
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie de Nlongkak (échangeur simplifié) L'unité àF CFA		
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-ekelle Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Centre d'Education à Distance du LTBC du Ngoa Ekelle L'unité àF CFA		
8	Patrouille du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de patrouille autours du bâtiment C L'unité àF CFA		

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC
« AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/ CIPM /2022
DU 30/11/2022
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES. »

3.3. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Nbre de gardiens	Nbre de mois	QTE	P.U	PRIX TOTAL
SERVICE DE GARDIENNAGE						
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	02	12	24		
2	Guérites du bâtiment C	04	12	48		
3	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique	02	12	24		
4	Résidence du SEESEN	02	12	24		
5	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)	01	12	12		
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié)	02	12	24		
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-Ekelle	03	12	36		
8	Patrouille du bâtiment C	02	12	24		
MONTANT TOTAL HT						
TVA (19,25%)						
IR (2,2% ou 5,5%)						
MONTANT TTC						
NET A MANDATER						

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 =-=-=
 MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 =-=-=
 SECRETARIAT GENERAL
 =-=-=
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 =-=-=
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 =-=-=
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 =-=-=

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 =-=-=
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 =-=-=
 SECRETARIAT GENERAL
 =-=-=
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 =-=-=
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 =-=-=
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
 =-=-=

PIECES N° IV

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/DC/MINESEC/CIPM /2022

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM /2022 DU
30/11/2022

RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

TITULAIRE :

NUMERO D'IMPOSITION :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL / FAX :

OBJET : GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

MONTANT :

TOTAL HORS TAXES	
TVA (19, 25%)	
I R (2,2% ou 5,5%)	
TOTAL TOUTES TAXES	
NET A PAYER	

DELAI : Le délai maximal d'exécution est de douze (12) mois, de Janvier à Décembre 2023.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC - EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 25 107 03 390000 361481

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE : L'Etat du Cameroun représenté par : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires ci-après désignée : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE :

NUMERO CONTRIBUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

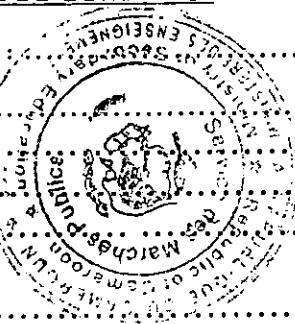
NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL :

FAX :



Représentée par :.....

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
- ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION
- ARTICLE 8 - DOMICILE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - COMMUNICATIONS
- ARTICLE 10 - ORDRES DE SERVICE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 12 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 13 - RECEPTION
- ARTICLE 14 - GARANTIE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODE DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 - REGLEMENT DES LITIGES
- ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 - VALIDITE DU DE LA LETTRE-COMMANDE

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : DEVIS QUANTITAIF ET ESTIMATIF

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, suivant la description des prestations décrites au titre II et les quantités définies dans le Devis Estimatif.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée après Avis de Consultation n°01/23/DC/MINESEC/CIPM /2022 DU 30/11/2022.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le Détail Estimatif du Bordereau des Prix Unitaires ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- L'ordonnance n°2022/001 du 02 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- 2- La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 3- La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités;
- 4- La loi n°2021/742 du 28 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022;
- 5- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 6- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 8- Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- 9- Le décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- 10- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- 11- Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- 12- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 13- La circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2022 ;
- 14- La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- 15- Les textes régissant les corps de métiers ;
- 16- Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1 ATTRIBUTIONS

Pour l'attribution de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage (MO) est le Ministre des Enseignements Secondaires.
A ce titre, il est signataire de la Lettre-commande et en assure le bon fonctionnement ;
- Le Chef de Service est le Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM).
- L'Ingénieur est le Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance au MINESEC, ci-après désigné l'Ingénieur ;
- Le Cocontractant est _____ BP : _____ tel. _____

5.2 NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est **LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES** ;
- le responsable chargé du paiement est **LE PAYEUR SPECIALISE MINESEC/MINEDUB/MINFOPRA** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est **LE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES DU MINESEC**.

ARTICLE 6 – LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

6.1- La langue utilisée est le *Français ou l'Anglais*.

6.2- Le Cocontractant s'engage à observer les lois règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après la signature de la lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 10 – ORDRES DE SERVICE

- 10.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par **le Chef de Service de la Lettre-Commande**, avec copie à toutes les autres parties prenantes du contrat.
- 10.2 L'ordre de service ayant une incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié au Cocontractant par le **Chef de service de la Lettre-Commande** avec copie à l'**Ingénieur de la Lettre-Commande**.
- 10.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de service de la Lettre-Commande** et notifiés au Cocontractant par l'**Ingénieur de la Lettre-Commande** avec copie au Maître d'Ouvrage.
- 10.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifiés au Cocontractant par le **Chef de Service de la Lettre-Commande**, avec copie à l'ingénieur.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'assurer le gardiennage du bâtiment « C » abritant les services centraux du MINESEC, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et les Inspections de Pédagogie (Nlongkak, Carrefour EMIA et LTC Ngoa Ekelle), comme décrit à l'article 12 ci-dessous, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 12- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Lettre-Commande, portent sur le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, comme suit :

N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DES GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérîte du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique	01	01
5	Inspections de Pédagogie Nlongkak « sis échangeur simplifié »	01	01
6	Inspections de Pédagogie Carrefour EMIA	-	01
7	Centre d'Education à Distance du LTB Ngoa-ekelle	01	02
8	Patrouille du bâtiment C	01	01
	TOTAL	08	10

De manière spécifique, il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au MINESEC ;

- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère ;
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées ;
- ❖ Dépôt d'un rapport trimestriel de paiement régulier des salaires des employés auprès de l'ingénieur de marché (joindre les bulletins de paye et les reçus de la CNPS ou tout autre document de même ordre).

A cet effet, le Cocontractant mettra à disposition un minimum de dix huit (18) gardiens.

ARTICLE 13 - RECEPTION

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

Cette réception peut être prononcée partiellement tous les trois (03) mois.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentantPrésident ;
- Le Chef de Service de la Lettre-Commande ou son représentantMembre ;
- L'Agent chargé des opérations de comptabilités matières du Cabinet MINESEC.....Membre ;
- L'IngénieurRapporteur ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics du MINESEC ou son représentant.....Membre ;
- Le Cocontractant ou son représentantMembre ;
- L'Observateur..... un représentant MINMAP.

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif Technique et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission.

ARTICLE 14 - GARANTIE

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Par ailleurs, le Cocontractant devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de: Francs CFA Toutes Taxes Comprises, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :

MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. (5,5% ou 2,2%) HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

ARTICLE 17 – MODE DE PAIEMENT

- Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom des Etablissements..... à la (banque) agence de

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

- Le Cocontractant peut solliciter des paiements trimestriels sur la base des décomptes et des rapports d'activités approuvés.

ARTICLE 18- REGIME FISCAL

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins et aux frais des services du Maître d’Ouvrage et transmis à ce dernier pour signature et diffusion.

ARTICLE 21 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

Au cas où celui-ci n'est pas possible, tout différend découlant de l'exécution de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par les Tribunaux Administratifs compétents du Cameroun.

ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 23 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d’Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant par la même autorité.

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objets de la présente Consultation, portent sur le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires, comme suit :

N°	POSTE DE TRAVAIL	NOMBRE DES GARDIENS	
		JOUR	NUIT
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	01	01
2	Guérite du bâtiment C : Portail arrière et avant bâtiment C	02	02
3	Résidence du SEESEN	01	01
4	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique	01	01
5	Inspections de Pédagogie Nlongkak « sis échangeur simplifié »	01	01
6	Inspections de Pédagogie Carrefour EMIA	-	01
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-ekelle	01	02
8	Patrouille du bâtiment C	01	01
TOTAL		08	10

De manière spécifique, il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au MINESEC ;

- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel du ministère en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le Ministère ;
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler au Service de la maintenance de la DRFM toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de dix huit (18) gardiens.

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
SERVICE DE GARDIENNAGE			
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage du Rez-de-chaussée du bâtiment C, L'unité àF CFA		
2	Guérites du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Guérites du bâtiment C L'unité àF CFA		
3	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique L'unité àF CFA		
4	Résidence du SEESEN Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage de la résidence du SEESEN L'unité àF CFA		
5	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA) L'unité àF CFA		
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie de Nlongkak (échangeur simplifié) L'unité àF CFA		
7	Centre d'Education à Distance du LTBC Ngoa-ekelle Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de gardiennage des Inspections de Pédagogie au LTBC Ngoa Ekelle L'unité àF CFA		
8	Patrouille du bâtiment C Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de patrouille autours du bâtiment C L'unité àF CFA		

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Nbre de gardiens	Nbre de mois	QTE	PU	PRIX TOTAL
SERVICE DE GARDIENNAGE						
1	Rez-de-chaussée du bâtiment C	02	12	24		
2	Guérites du bâtiment C	04	12	48		
3	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique	02	12	24		
4	Résidence du SEESEN	02	12	24		
5	Inspections de Pédagogie (Carrefour EMIA)	02	12	12		
6	Inspections de Pédagogie Nlongkak (échangeur simplifié)	02	12	24		
7	Centre d'Education à Distance du TBC Ngoa-Ekelle	03	12	36		
8	Patrouille du bâtiment C	02	12	24		
MONTANT TOTAL HT						
TVA (19,25%)						
IR (2,2% ou 5,5%)						
MONTANT TTC						
NET A MANDATER						

Arrêté le présent devis à la somme de F CFA TTC.....

PAGE ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°...../LC/DC/MINESEC / CIPM /2022 du
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022 DU 30/11/2022
AVEC L'ENTREPRISE : (Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT)

POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. 2,2 ou 5,5% HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

DELAI D'EXECUTION : Douze (12) mois, de Mars à Décembre 2022.

Lue et acceptée par le Cocontractant

Yaoundé, le

Signée par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le

Enregistrement

ANNEXES

3.4. LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC) , BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), BP : 30388 Yaoundé.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances, BP: 12 970 Douala;
18. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
19. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
20. Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala;
21. CPA S.A, BP 54, Douala ;
22. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
23. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
24. Saham Assurances S.A, BP 11 315 Douala ;
25. Chanas Assurances, BP: 109 Douala;
26. PRO ASSUR S.A, BP: 5963 Douala;
27. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES
DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022 DU 30/11/2022
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
PIECES ADMINISTRATIVES			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrés par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Copie certifiée conforme du certificat d'imposition, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.4	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.5	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;		
A.6	Attestation de Non Redevance en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.7	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.8	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.9	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés sur l'honneur par le prestataire		
A.10	Copie agrément		
EVALUATION TECHNIQUE			
B.1	SOUMISSION : timbrée, datée et signée		
B.2	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.3	REFERENCES DANS LES PRESTATIONS SIMILAIRES Liste des références de l'entreprise dans les prestations similaires assorties des contrats ou le certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat) et des P.V. de réception correspondants (minimum acceptable 02 marchés sur les 05 dernières années) et attestation de satisfecit. Contrat des personnels utilisés pour les deux marchés minimum, bulletin de paie, preuves de versement des cotisations à la CNPS.		
B.4	QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un chef d'équipe ayant au moins le niveau du B.E.P.C et avoir suivi une formation dans le domaine du gardiennage avec 03 ans d'expérience dans le domaine ; ➤ Vingt (20) agents ayant au moins 03 ans d'expérience dans le domaine ; Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un contrat de travail de chaque membre d'équipe, daté et signé par chaque partie ; ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipes, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé (uniquement chef d'équipe) ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier. 		
B.5	le projet de Lettre-Commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière		
TOTAL NOTE TECHNIQUE			
CRITERES ELIMINATOIRES			
1	Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;		
2	Fausses déclarations ou pièces falsifiées;		
3	Absence de l'agrément.		
4	Non respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés au cours des six (06) derniers mois (Produire les bulletins de paye et les versements des cotisations à la CNPS)		
5	Absence d'une attestation de satisfecit délivrée par le Maître d'ouvrage		

MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESSEC

DEMANDE DE COTATION N°01/23/DC/MINESEC/CIPM/2022 du 30/11/2022
POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Date limite de remise des offres.....

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE	Conformité de l'offre		EXECUTION		PRIX TOTAL TTC	OBSERVATION
			OUI	NON	DELAI	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

NOM :

FONCTION

SIGNATURE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INTERNAL TENDERS BOARD

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC

IMPUTATION : 57 25 107 03 390000 361481

EXERCICE 2023

